COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 21 janvier 2016

Gestion de la population du loup en Isère. Bilan et perspectives

Après une année 2014 plutôt difficile, l'année 2015 a connu une recrudescence du nombre des attaques de loup, notamment dans des secteurs où la présence de cette espèce est occasionnelle.

Toutefois si le nombre des attaques déclarées lors de l'année 2015 est en hausse par rapport à 2014, celui des bêtes victimes de ces attaques et qui ont fait l'objet d'une indemnisation, a été divisé par deux pour cette même période.

Les attaques les plus meurtrières ont été observées sur des troupeaux qui n'étaient pas, ou peu, protégés.

Les services de l'État accompagnent les éleveurs pour la mise en œuvre de mesure de protection des troupeaux et d'hébergement des bergers qui assurent le gardiennage.

Les éleveurs qui possèdent des troupeaux encore non protégés doivent demander rapidement à la Direction Départementale des Territoires un appui pour mettre en œuvre ces mesures de protection.

D'autre part, les services de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage ont été chargés d'expertiser la nouvelle dynamique de la population de loups et notamment leurs déplacements dans de nouveaux territoires au sein du département.

Au niveau national 36 prélèvements de loup ont été autorisés au titre de l'exercice 2015. A ce jour on recense 34 prélèvements.

Dans notre département aucun tir de prélèvement n'a été effectué. Cependant le Préfet a réservé une suite favorable aux 30 demandes de tirs de défense (11 en 2014 et 4 en 2013).

Dans le cadre du protocole de gestion du loup piloté par le Préfet, le recours aux tirs de défense pourrait être généralisé, d'autant que la durée de validité d'un an de ces autorisations a été étendue à 5 ans

Par ailleurs, en cas de nécessité, et dans le respect du protocole d'intervention sur le loup qui permet de déroger à son statut d'espèce protégée, le Préfet pourra être amené à signer des arrêtés d'autorisation de tirs de prélèvements.

Le Préfet de l'Isère reste attentif à la gestion des populations de loups dans le département afin de concilier au mieux les intérêts des acteurs de ce dossier et la défense de l'environnement dans le respect du cadre légal et réglementaire.

Contact presse:

Service communication de la Préfecture Téléphone :04 76 60 48 07 communication@isere.pref.gouv.fr

